

CETTE ANNONCE N'EST PAS DESTINÉE À ÊTRE DISTRIBUÉE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ CELA SERAIT INTERDIT PAR LA LOI



## Mithra réalise un placement privé pour lever 20 millions d'euros en capital

**Liège, Belgique, 24 août 2023 – 07:30 CEST** – Mithra Pharmaceuticals SA (Euronext Brussels : MITRA) (la « Société » ou « Mithra »), une société dédiée à la santé féminine, a annoncé aujourd'hui avoir conclu une convention définitive pour lever 20 millions d'euros en produit brut via un placement privé de 10 millions de nouvelles actions ordinaires au prix d'émission de 2,00 euros par action, ce qui représente une décote de 17 % par rapport au cours de clôture du 23 août 2023 (ci-après le « Placement Privé »).

Ce Placement privé a été placé auprès d'Armistice Capital, un investisseur institutionnel professionnel qualifié aux États-Unis (ci-après l'« Investisseur »).

H.C. Wainwright & Co. intervient en tant qu'agent de placement exclusif dans le cadre du Placement Privé.

Conformément aux conditions de ce Placement Privé, l'Investisseur s'est engagé à souscrire 10 millions de nouvelles actions de la Société ; 7,8 millions d'entre elles seront admises à la cotation et à la négociation sur le marché d'Euronext Brussels immédiatement après leur émission, tandis que les 2,2 millions d'actions restantes seront admises à la cotation et à la négociation après l'approbation d'un prospectus de cotation. En outre, l'Investisseur recevra des options, avec un terme de 18 mois, pour souscrire 10 millions de nouvelles actions supplémentaires au prix d'exercice de 2,25 euros par action. En cas d'exercice de l'intégralité de ces options, Mithra recevrait un produit brut supplémentaire de 22,5 millions d'euros, augmentant ainsi le montant total des fonds bruts levés dans le cadre de ce Placement privé à 42,5 millions d'euros. Par ailleurs, parmi les conditions du Placement privé, l'Investisseur recevra des options supplémentaires, avec un terme de cinq ans, pour souscrire 10 millions de nouvelles actions, au prix d'exercice de 2,25 euros par action. En cas d'exercice de l'intégralité de ces options supplémentaires, Mithra recevrait 22,5 millions d'euros supplémentaires, augmentant ainsi le produit brut total en numéraire du Placement privé à 65 millions d'euros.

**David Horn Solomon, Chief Executive Officer de Mithra**, a déclaré : « Le succès de ce Placement privé en titres cotés permet de lever immédiatement 20 millions d'euros, puis potentiellement jusqu'à 22,5 millions au cours des 18 prochains mois ou 45 millions d'euros supplémentaires, sous réserve de l'exercice des options. Nous pensons que cela répond aux préoccupations actuelles concernant notre capacité à obtenir des financements pour nos opérations sur le court et moyen terme. Cela démontre la solidité de Mithra, ainsi que sa capacité à lever des fonds, en dépit de conditions de marché turbulentes. Nous sommes très heureux de pouvoir compter sur le soutien continu de nos investisseurs, existants et nouveaux. Ces fonds seront utilisés pour poursuivre le développement de notre portefeuille de traitements prometteurs, dans le cadre de notre stratégie visant à devenir un leader mondial dans le domaine de la santé féminine. Plus précisément, ces fonds financeront la demande d'approbation aux États-Unis de Donesta®, notre produit candidat de thérapie hormonale de nouvelle génération à base d'Estetrol®, ainsi que d'autres dépenses générales de développement et de fonctionnement. »

### Soutiens pour le Placement privé

Des fonds gérés par Highbridge Capital Management, LLC (« Highbridge ») et des fonds gérés par Whitebox Advisors, LLC (« Whitebox », et avec Highbridge, chacun un « Prêteur »), lesquels ont octroyé une facilité de prêt convertible à Mithra, ont également apporté leur soutien à cet accord en acceptant une restriction des conversions pendant 45 jours. En contrepartie du soutien apporté par les Prêteurs, les conditions de la facilité de prêt seront modifiées, de sorte que le prix de conversion des montants en principal non remboursés en actions Mithra sera de 2,25 euros (sous réserve de certaines protections anti-dilution et anti prise de contrôle habituelles), et le taux d'intérêt sur le montant en principal restant dû sera ajusté à 13 %.

### Utilisation des fonds

La Société prévoit d'utiliser le produit net de ce Placement Privé principalement pour soutenir les dépenses liées : (i) à Donesta® (en particulier, le soutien du dépôt de la demande de nouveau médicament (New Drug Application – NDA) auprès de la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis et l'organisation d'études cliniques de Phase 2 supplémentaires pour soutenir la différenciation pour le traitement des symptômes de la ménopause liés aux cheveux, à la peau et au désir sexuel), (ii) à Estetrol® (en particulier, pour explorer de nouvelles indications dans le domaine de la santé féminine (par ex. en ce qui concerne l'implantation de la fécondation in vitro (IVF) et des études cliniques exploratoires sur l'épaississement de l'endomètre) et l'organisation de nouvelles études cliniques pharmaco économiques de Phase 2 et de Phase 4 pour établir la sécurité de l'E4 (Estelle®/Donesta®) dans le cancer du sein et la coagulation sanguine), (iii) à Zoreline® (en particulier, l'organisation d'études de formulation à 1 mois et à 3 mois), et (iv) aux objectifs généraux de la Société.

Le Placement Privé s'inscrit dans le cadre de la stratégie globale de la direction (communiquée dans sa lettre aux actionnaires le 25 mai 2023) et s'ajoute à d'autres mesures, avec pour objectif d'améliorer la santé financière et le bilan de Mithra, qui ont été annoncées précédemment par la Société. Parmi ces mesures, citons les modifications de la facilité de prêts conclue avec les Prêteurs et l'accès à une nouvelle tranche d'un montant de 12,5 millions d'euros annoncée le 21 juin 2023 ; la levée de fonds de 2,5 millions d'euros par la Société via l'émission de 1 136 364 nouvelles actions en faveur des Prêteurs, qui a été réalisée le 25 mai 2023 ; la vente de 4 221 815 actions de Mayne Pharma Group Limited qui a été annoncée le 16 juin 2023 ; l'exploration des options potentielles qui permettraient à la Société de maximiser la valeur de son installation CDMO ; et un accord de licence pour les droits de commercialisation de Donesta® aux États-Unis. La Société pourrait également envisager de vendre d'autres actifs, si et quand l'occasion se présente.

### Informations complémentaires

Le règlement du Placement Privé et l'émission des 10 millions de nouvelles actions sont soumis à un certain nombre de conditions habituelles, y compris l'application des procédures d'entreprise habituelles, qui devraient être achevées le ou aux alentours du 28 août 2023. Toutes les nouvelles actions émises seront assorties des mêmes droits et avantages que les actions existantes et en circulation de Mithra au moment de leur émission, et seront de même rang à tous égards, notamment en ce qui concerne le droit aux dividendes et autres distributions, et auront droit aux dividendes et autres distributions dont la date d'enregistrement ou la date d'échéance correspond à la date d'émission des nouvelles actions ou à une date postérieure. Suite à l'émission des nouvelles actions dans le cadre du Placement Privé, le capital de la Société passera de 42 891 360,13 euros à 50 212 360,13 euros et ses actions émises et en circulation passeront de 58 587 058 à 68 587 058 actions.

L'émission des options sur actions sera soumise pour approbation lors d'une assemblée générale des actionnaires qui sera convoquée par la Société. Les options sur actions seront nominatives et en principe transférables, mais ne seront pas admises à la cotation et à la négociation sur quelque marché réglementé que ce soit. Les actions émises lors de l'exercice des options sur actions devront être admises à la cotation et à la négociation sur Euronext Brussels. Dans le cas de certaines transactions fondamentales, la Société proposera le rachat de ces options en numéraire pour un montant équivalent à la valeur Black-Scholes des droits de souscription. Les conditions des options sur actions ne seront

pas ajustées, sauf en cas de scission d'actions, de regroupement d'action ou de reclassification d'actions.

Dans le cadre du Placement Privé, la Société a convenu avec l'agent de placement d'une période de standstill de 90 jours pour toutes futures émissions d'actions, sauf exceptions habituelles. Les membres du conseil d'administration et du comité exécutif de la Société ont convenu avec l'agent de placement d'une période de verrouillage (*lock-up period*) de 90 jours, conforme aux usages du marché, à laquelle l'agent de placement peut renoncer et qui est soumise aux exceptions usuelles.

\*\*\*\*\*

### Pour plus d'informations, veuillez contacter :

**Mithra Pharmaceuticals SA**  
David Horn Solomon  
Directeur général  
[investorrelations@mithra.com](mailto:investorrelations@mithra.com)

**Relations investisseurs et médias**  
Chris Maggos  
Cohesion Bureau  
[chris.maggos@cohesionbureau.com](mailto:chris.maggos@cohesionbureau.com)  
+41 79 367 6254

### À propos de Mithra

*Mithra (Euronext Brussels : MITRA) est une société biotech belge qui s'engage à transformer le secteur de la santé féminine en proposant des alternatives innovantes, en particulier dans les domaines de la contraception et de la ménopause. L'objectif de Mithra est de développer des produits qui répondent aux besoins des femmes à chaque étape de leur vie, tant en matière d'efficacité que de sécurité et de confort d'utilisation. Mithra explore le potentiel de l'Estetrol, un œstrogène natif unique, dans un large éventail d'applications dans le domaine de la santé féminine et au-delà. Après avoir lancé avec succès son premier produit à base d'Estetrol en 2021, la pilule contraceptive Estelle®, Mithra se concentre désormais sur le développement de son deuxième produit Donesta®, un traitement hormonal de nouvelle génération. Mithra offre également à ses partenaires une gamme complète de solutions allant du développement précoce de médicaments aux lots cliniques, en passant par la fabrication commerciale de produits polymères complexes (anneau vaginal, implants), de produits injectables liquides complexes et de produits biologiques (flacons, seringues préremplies ou cartouches) sur sa plateforme technologique Mithra CDMO. Mithra, dont le siège est situé à Liège, en Belgique, est active dans plus de 100 pays à travers le monde. [www.mithra.com](http://www.mithra.com)*

*ESTELLE® et DONESTA® sont des marques déposées de Mithra Pharmaceuticals ou de l'une de ses sociétés affiliées.*

### Information privilégiée

*Ce communiqué de presse concerne la divulgation d'informations qualifiées, ou susceptibles d'être qualifiées, d'informations privilégiées au sens de l'article 7 (1) du règlement européen relatif aux abus de marché.*

### Information importante

*Ce communiqué contient des déclarations qui sont ou sont susceptibles d'être des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par le recours à une terminologie prospective, comprenant des mots tels que « croit », « estime », « prévoit », « s'attend à », « a l'intention de », « pourrait », « peut », « projette », « poursuit », « en cours », « potentiel », « vise », « cherche à » ou « devrait » et comprennent également des déclarations de la Société concernant les résultats escomptés de sa stratégie. De leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs sont avertis du fait qu'elles ne constituent pas des garanties de résultats futurs. Les résultats effectifs de la Société peuvent différer sensiblement de ceux prédits par les déclarations*

prospectives. La Société ne s'engage pas à réviser ou mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, sauf dans la mesure où la loi l'exige.

Les informations contenues dans ce communiqué sont uniquement destinées à des fins d'information générale et ne prétendent pas être complètes ou exhaustives. Ce communiqué ne constitue pas ou ne fait pas partie d'une offre de vente ou d'émission, ni d'une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription d'actions, ni d'un achat, d'une souscription ou d'une demande d'actions. Ce communiqué et les informations contenues dans celui-ci ne sont pas destinés à être distribués ou publiés, de manière directe ou indirecte, aux États-Unis, en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud, ni dans aucune autre juridiction où cela serait interdit par la loi en vigueur ou nécessiterait un enregistrement dans cette juridiction. Toute personne lisant ce communiqué doit s'informer de ces restrictions et les respecter.

Ce communiqué n'est pas destiné à être distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis. Il ne constitue pas ou ne fait pas partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de titres aux États-Unis. Les titres auxquels il est ici fait référence n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié périodiquement (le « U.S. Securities Act »), et les titres ne peuvent être placés ou vendus aux États-Unis (tels que définis dans le Règlement S du U.S. Securities Act) à moins qu'ils ne soient enregistrés comme le prévoit le U.S. Securities Act ou qu'une exemption à l'obligation d'enregistrement du U.S. Securities Act soit applicable. La Société et ses affiliés n'ont pas enregistré, et n'ont pas l'intention d'enregistrer une quelconque partie de l'offre ou du placement des titres concernés aux États-Unis, et n'ont pas l'intention de mener une offre publique de titres aux États-Unis.

Toute offre ou tout placement de titres auquel ce communiqué fait référence s'adresse uniquement aux personnes au Royaume-Uni et dans les États membres de l'Espace Économique Européen (l'« EEE ») (individuellement, un « État membre ») qui sont des « Investisseurs Qualifiés » au sens de l'article 2(e) du Règlement (EU) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant la directive 2003/71/CE, tel que modifiée périodiquement, dans la mesure où elle est mise en œuvre dans l'État membre concerné de l'EEE, et de toute mesure d'exécution dans chaque État membre concerné de l'EEE ou, pour le Royaume-Uni, dans la mesure où il fait partie du droit communautaire retenu tel que défini dans la loi (de retrait) de l'UE de 2018 (le « Règlement Prospectus ») (« Investisseurs Qualifiés »), ou tout autre investisseur qui ne constitue pas une offre au public au sens de l'article 3.1 du Règlement Prospectus. Chaque personne au Royaume-Uni ou dans un État membre qui acquiert initialement des titres de la Société ou à qui une offre ou un placement de titres de la Société peut être faite et, dans la mesure applicable, tout fonds au nom duquel cette personne acquiert des titres de la Société et qui est située au Royaume-Uni ou dans un État membre sera réputée avoir déclaré, reconnu et accepté être un Investisseur Qualifié.

En outre, toute offre ou tout placement de titres faisant l'objet du présent communiqué sont, au Royaume-Uni, uniquement adressés et distribués à des (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) de la Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié périodiquement (l'« Ordre »), (ii) des entités fortunées ("high net worth entities"), etc., relevant de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre, et (iii) toute autre personne à laquelle il peut autrement être légalement communiqué (toutes ces personnes étant désignées comme les « personnes visées »). L'offre ou placement de titres faisant l'objet du présent communiqué ne sera accessible qu'aux personnes visées, et toute invitation, offre ou accord en vue de souscrire, acheter ou autrement acquérir de tels titres ne sera conclu qu'avec les personnes visées. Toute personne qui n'est pas une personne visée ne doit pas agir ou se baser sur ce communiqué ou son contenu.

Ce communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus. Ce communiqué ne peut être utilisé comme fondement à un quelconque accord ou à une quelconque décision d'investissement. L'acquisition de titres faisant l'objet du présent communiqué peut exposer l'investisseur à un risque important de perte de la totalité du montant investi. Les personnes qui envisagent d'effectuer ce type d'investissement sont invitées à consulter une entité agréée et spécialisée dans ce type

*d'investissement. Ce communiqué ne constitue pas une recommandation sur les titres qui y sont mentionnés.*

*Aucune annonce ou information concernant l'offre, la cotation ou les titres de la Société mentionnés ci-dessus ne peut être diffusée au public dans les juridictions où un enregistrement ou une autorisation préalable est requis à ces fins. Aucune mesure n'a été entreprise, ni ne sera entreprise, pour l'offre ou la cotation des titres de la Société dans toute juridiction où de telles démarches seraient requises, excepté pour l'admission des nouvelles actions sur le marché réglementé d'Euronext Brussels. L'émission, l'exercice, la vente, la souscription ou l'achat de titres de la Société sont soumis à des restrictions légales ou statutaires particulières dans certaines juridictions. La Société n'est pas responsable du non-respect par quiconque des restrictions susmentionnées.*

---

Alerte  
S

*Inscrivez-vous à notre liste de diffusion sur [investors.mithra.com](https://investors.mithra.com) pour recevoir nos communiqués de presse par email ou suivez-vous sur nos réseaux sociaux :*

*[Linkedin](#) • [Twitter](#) • [Facebook](#)*